

DÉPARTEMENT DU VAR



MAIRIE DU  
RAYOL-CANADEL  
83820

Le Rayol-Canadel, le 20 Février 2019

Association des Amis du Rayol-Canadel  
Monsieur Sébastien GIVELET  
Président  
12, Corniche de Toulouse  
83820 RAYOL CANADEL SUR MER

Téléphone 04 94 15 61 00

JP/DC/SD N°

[secretariat.maire@rayol-canadel.fr](mailto:secretariat.maire@rayol-canadel.fr)

Monsieur le Président,

Depuis le début de la mandature, la municipalité a développé un dialogue constant et constructif sur tous les sujets notamment avec les deux associations représentatives de la commune, l'ADRER et l'AARC.

Cette concertation a permis notamment de redéfinir ensemble les grandes règles de l'urbanisme local à travers le nouveau PLU, dans lequel seuls deux sujets font l'objet d'une divergence d'appréciation avec l'AARC.

Dans votre courrier du 8 février vous écrivez :

« Depuis 5 ans nous avons espéré un dialogue constructif avec vous au travers, entre autre, d'une commission d'urbanisation créée à notre demande et qui ne s'est réunie qu'une seule fois en décembre 2016. Vous avez toujours refusé ... »

Cette affirmation erronée repose sur une méconnaissance du travail réalisé en commun avec votre prédécesseur.

En effet, nous nous sommes réunis à de très nombreuses reprises, et notamment la commission urbanisme a fait l'objet de 9 réunions uniquement sur le PLU :

- 25 juillet 2014
- 10 octobre 2014
- 02 décembre 2014
- 10 mars 2015
- 31 juillet 2015
- 18 décembre 2015
- 19 septembre 2016

Les feuilles de présences en témoignent.

Sans compter de nombreux courriers et les dernières réunions de décembre 2016 et janvier 2017.

Prétendre donc que la commission ne s'est réunie qu'une seule fois en 5 ans, en décembre 2016 ( c'est-à-dire après le vote final du PLU), est une aberration.

Par ailleurs, la commission n'a pas été créée sur demande de votre association, mais par décision du Conseil Municipal dès le début de la mandature (délibération n° 37/2014 du 18/04/2014) et élargie en comité consultatif le 14 mai 2014 pour y faire participer des personnes extérieures.

Enfin, concernant AKTIMO, vous m'accusiez à tort d'avoir fait sept recours contre le Projet AKTIMO 1.

Dans votre lettre d'information n° 11, vous évoluez et vous reconnaissez que je n'ai déposé personnellement aucun recours. Un grand merci !

Sur votre site internet, vous listez les recours qui proviennent tous de la société ECOKONCEPT ou de l'ADRER.

Je réitère donc que je n'y ai jamais participé, que je n'ai aucun lien avec ECOKONCEPT et que je n'ai jamais été membre de l'ADRER.

Pour vous justifier, vous insinuez néanmoins que certains élus ont été dans le passé membres de l'ADRER ou de l'Association des commerçants.

Sous-entendu : « Si ce n'est toi, c'est donc ton frère ! »

Mais vous auriez pu également rechercher que certains de ces élus étaient également membres de l'AARC !!

Tout ceci n'a aucun sens, c'est une polémique inutile et sans fondement, et ça n'apporte rien à la résolution de ce dossier.

Par ailleurs, après un long historique émaillé de quelques inexactitudes, vous omettez de dire que l'AARC a été déboutée en première instance, et que vous n'avez pas interjeté appel.

Je suis certain que vous mettrez un point d'honneur à rétablir la vérité sur ces différents points.

Vous voudrez bien recevoir, Monsieur le Président, mes meilleures salutations.

Le Maire  
J. PLENAT

